

- XIV** **CONVENTION CMR 2012**
- XV** **CLASSEMENT DOMAINE COMMUNAL IMPASSE ARTHUR CHAUSSY**
- XVI** **ETUDE DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA RUE PIERRE CHASLES**
- XVII** **MISE EN LOCATION LOCAL RESTO SOLEIL**
- XVIII** **INSTALLATION COMMERCANT NON SEDENTAIRE**
- XIX** **DEMISSION DE M. RICHARD BOYER**
- XX** **QUESTIONS DIVERSES**

-:- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 30.

Le compte-rendu du 29 septembre 2011 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède à la signature des procès-verbaux de la séance du 29 septembre 2011.

Ordre du jour : Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été transmis et affiché. Il propose la suppression

des points I et XIII et ajout d'une délibération relative au recensement général de la population. Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Sans objet, délibération retirée de l'ordre du jour

2011-59 TRANSFERT EXCEDENT BUDGETAIRE COMMUNAL SUR M49

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

CONSIDERANT les provisions budgétaires réalisées sur le budget communal,

CONSIDERANT la création d'un budget annexe de type M49,

CONSIDERANT la revalorisation de la surtaxe nécessaire aux équilibres budgétaires. Celle-ci ayant été revalorisée 150% sur les deux derniers exercices,

CONSIDERANT les travaux effectivement engagés au titre de l'assainissement, des études et accompagnements liés à la construction de la nouvelle station d'épuration dont l'estimation globale de réalisation est d'environ trois millions d'euros,

CONSIDERANT l'inscription budgétaire qui sera réalisée complètement sur l'exercice 2012

CONSIDERANT que l'article L22-24 deuxièmement peut s'appliquer au transfert d'une provision de la somme nécessaire au financement des travaux envisagés, lorsque le

fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne peuvent être financés sans augmentation excessive du prix du service,

SOLLICITE l'autorisation de dotation exceptionnelle d'un montant de cent cinquante mille euros sur le budget M49 par le budget communal.

DIT que l'opération comptable sera prévue budgétairement sur l'exercice 2011 par décision modificative.

2011-60 SURTAXE COMMUNALE ASSAINISSEMENT BUDGET M49

Afin d'équilibrer le budget primitif 2012 « eau et assainissement », Monsieur le Maire souligne qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement du taux des surtaxes communales. Il propose une augmentation de 24,50% sur la surtaxe de l'assainissement sans toucher dans un premier temps à la surtaxe appliquée sur le prix de l'eau. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les taux de surtaxes communales sur le prix de l'eau et de l'assainissement :

	Prix 2011 (euros sur m3)	Prix 2012 (euros sur m3)
Eau	0,5037	0,5037
Assainissement	0,8565	1,0663

2011-61 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer certaines attributions sous forme d'acompte sur le budget 2012,

PROCEDE à la décision modificative suivante :

Article 6554 plus 10000 euros à verser au SIVS

Article 6554 plus 10000 euros à verser au SIAEP

Article 6574 plus 10206 euros à verser à la Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire Jean-Jaurès de Verneuil l'Etang

Article 67441 plus 150 000 euros à verser au budget M49 en application de la délibération 2011-59 du 08/12/11

Article 61522 moins 180 206 euros équilibre budgétaire

2011-62 BUDGET INVESTISSEMENT ECOLES 2012 / DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSIDERANT les besoins d'équipements des établissements scolaires de la commune,
CHARGE Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général de Seine et Marne l'attribution d'une subvention au titre du fond ECOLE. Un dossier spécifique sera transmis pour chacun des groupes scolaires primaire et maternelle. L'ensemble des demandes concerne à la fois du matériel informatique et de l'équipement mobilier. L'opération comptable correspondante sera inscrite dans le budget 2012.

2011-63 DEMANDE ET AVANCE DE SUBVENTION PROJETS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets pédagogiques transmis par les écoles maternelle et primaire de la commune. Ces projets nécessitent le versement d'une subvention communale qui représentera 50 % du budget individuel. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE des projets présentés, à savoir :

ECOLE MATERNELLE, travail autour des arbres, des animaux et de la mer,

ECOLE PRIMAIRE, classe de découverte plus 3 sorties pédagogiques,

les montants sollicités sont respectivement de 21 314 euros et 14 327,14 euros. La décision modificative précédemment votée permettra le versement d'un acompte de 10 206 euros à l'école primaire,

S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes au budget communal.

2011-64 ACHAT MATERIEL SPECIFIQUE FOURNITURE SCOLARISATION

Dans le cadre du fonctionnement du RASED Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de dotation financière pour l'achat de matériel spécifique fourniture scolarisation. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE qu'un budget complémentaire sera alloué sur les crédits 2012. Le budget détaillé ci-après :

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : 739€

MAITRE G : 300€

MAITRE E : 300€

sera ajouté aux dotations de l'école maternelle.

2011-65 ADMISSION EN NON VALEUR ET DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique que la Trésorerie de Guignes Rabutin sollicite l'admission en non-valeur de sommes irrécouvrables dont le détail est annexé à la présente délibération. Monsieur le Maire précise que les différentes relances ou poursuites effectuées par la trésorerie n'ont pu aboutir, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **EMET** un avis favorable à ces admissions en non-valeur pour un montant total de 11 201,77 euros,

PROCEDE afin de compléter les prévisions budgétaires à la décision modificative suivante :

ARTICLE 654 plus 1 202 euros

ARTICLE 6531 moins 1 202 euros

2011-66 CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE / MODIFICATION DE LA DELIBERATION ANTERIEURE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que par délibération 2011-19 une demande de subvention au titre d'un contrat triennal de voirie a été adressée au Département de Seine et Marne. Le taux de subvention ne devant pas être inscrit dans la délibération, il convient donc de la modifier en indiquant uniquement le coût des travaux. En fonction des travaux retenus le Conseil Général de Seine et Marne déterminera les taux de participation. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROCEDE à l'annulation de la délibération sus indiquée, la modifie ainsi qu'il suit :

La commune de Verneuil-L'Etang envisage d'entreprendre des travaux d'amélioration de la voirie en agglomération et souhaite à ce titre solliciter une aide du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Le programme d'investissement serait échelonné sur trois ans 2012/2013/2014 et concernerait respectivement :

L'Aménagement de la voirie et mise aux normes de la largeur des trottoirs rue des Platanes, Allée des Peupliers et création de places de parking pour un montant de 160 909.88 euros H.T.

L'Aménagement de la voirie et mise aux normes de la largeur des trottoirs rue des Platanes, Allée des Bouleaux et création de places de parking pour un montant de 185 248.88 euros H.T.

Implantation de plateaux traversant rue Marcel Sembat, mise à la norme de la largeur des trottoirs et création de places longitudinales de parking pour un montant de 221 901.75 euros H.T.

Les frais relatifs aux études et à la maîtrise d'œuvre seront pris en compte dans la limite de 8% du montant subventionné de l'opération.

L'estimation globale et prévisionnelle de ces travaux est donc arrêtée à :

568 060.51 euros TH

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

CHARGE, Monsieur le Maire de transmettre à Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne la prés

ente demande.

PERSONNEL COMMUNAUX TRANSFORMATION DE POSTES

2011-67 Transformation d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe de 31 heures 22 à 35 heures, (Madame MEDINA)

Suit à la proposition de suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 21h42 hebdomadaires de travail et de création simultanée d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée de service égale à 35h hebdomadaires,

CONSIDERANT que le fonctionnaire intéressé a expressément accepté la modification, en hausse, de ses horaires de travail,

VU l'avis sollicité auprès du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette transformation de poste,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

2011-68 Transformation d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe de 6 heures 27 à 16 heures 44, (Madame LESPINAS)

Suite à la proposition de suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 6h27 hebdomadaires de travail et de création simultanée d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée de service égale à 16h44 hebdomadaires,

CONSIDERANT que le fonctionnaire intéressé a expressément accepté la modification, en hausse, de ses horaires de travail,

VU l'avis sollicité auprès du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette transformation de poste,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

2011-69 RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2010 / SMETOM-GEEODE ET SIESM77

Le SMETOM-GEEODE ainsi que le SIESM77 ont transmis leurs rapports annuel d'activité 2010. Ceux-ci sont respectivement présentés à l'assemblée par Monsieur Christophe MARTINET, Maire Adjoint. Ces documents détaillés restent à la disposition de chacun auprès du secrétariat général.

2011-70 SIGNATURE AVENANT PETITS GASTRONOMES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que par courrier du 14 novembre 2011 les Petits Gastronomes nous ont informés de la fusion de la société française de restaurations et services membres du groupe SODEXO et RGC sont amenés à fusionner à effet du 30

décembre 2011. Cette opération entrainera un transfert de l'ensemble des contrats de RGC qui est actuellement notre prestataire restauration au bénéfice de SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité,

DONNE son accord,

CHARGE Monsieur le Maire de retourner après visa les documents transmis.

2011-71 CONVENTION CMR 2012

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 26 Octobre 2011 émanant de la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux concernant l'augmentation du tarif de l'heure d'enseignement et d'animation pour 2012. Le tarif au 1^{er} janvier 2012 est de 1627€ (il était de 1595€50 pour 2011).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord relatif à cette augmentation.

2011-72 CLASSEMENT DOMAINE COMMUNAL IMPASSE ARTHUR CHAUSSY

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'association syndicale du kiosque à musique représenté par Melle DA SILVA Sandrine. L'association syndicale sollicite le classement dans le domaine communal de l'impasse Arthur Chaussy. Préalablement à cette demande les diagnostics de voirie et réseau ont été réalisés. En conséquence le Conseil Municipal après en avoir délibéré et l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de lancer la procédure administrative nécessaire au classement dans le domaine communal de l'impasse Arthur Chaussy,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes mesures de publicité nécessaire, de signer les actes et documents relatifs à ce classement et d'informer l'association syndicale du lancement de cette procédure.

2011-73 ETUDE DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA RUE PIERRE CHASLES

L'assemblée prend connaissance de la demande formulée par les propriétaires de la rue Pierre Chasles, tendant à obtenir le classement dans la voirie communale de cette voie de desserte. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME que toute demande de classement doit être précédée d'un état des lieux (voirie, réseau) dressé par des entreprises habilitées. Monsieur le Maire adressera en conséquence aux pétitionnaires cette demande d'état des lieux dont les conclusions seront présentées pour étude à l'assemblée.

2011-74 MISE EN LOCATION LOCAL RESTO SOLEIL

Par courrier du 6 octobre 2011 Mme LAGARDE GRDEN Céline fait part de son intérêt pour la location du local anciennement RESTO SOLEIL. Elle souhaite qu'un certain nombre de travaux préalable soient réalisés et qu'un projet de bail lui soit transmis. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CHARGE de transmettre au demandeur la copie des protocoles dressés antérieurement (coût de location, travaux à charge du preneur, déduction du montant correspondant sur les 6 premiers mois de loyer). Néanmoins Monsieur le Maire indique qu'il est sans nouvelle de cette demande et qu'au besoin la proposition sera également adressée à tout autre demandeur.

2011-75 *INSTALLATION COMMERCANT NON SEDENTAIRE*

L'assemblée prend connaissance de la demande formulée par M. MERANDON Romain qui sollicite un emplacement pour la création d'un marché fruits et légumes sur un étalage de 8 mètres. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à ce projet. Une installation pourrait être envisagée à proximité immédiate de la boulangerie Le Fournil d'Olivier (parking container),

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette autorisation au demandeur.

DEMISSION DE M. RICHARD BOYER

La lettre de démission de ses fonctions de conseiller municipal et de Maire Adjoint adressée le 10 novembre 2011 par Monsieur Richard BOYER a été transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne. Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité Madame Régine BENAD pour s'occuper notamment du Conseil Municipal des Jeunes. Monsieur Richard BOYER sera remplacé dans ses fonctions municipales dès lors que l'accusé de réception de Monsieur Le Préfet nous sera transmis.

2011-76 *RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prochain Recensement de la Population qui sera réalisé du 19 janvier au 18 février 2012. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs dans les mêmes conditions que celles détaillées dans la dotation de l'INSEE à la commune. A ce jour les montants connus (références 2007) sont :

- 1,00€ par bulletin individuel
- 0,50€ par feuille de logement
- 0,50€ par dossier d'immeuble collectif
- 5€ par bordereau de district

- 30€ par demi-journée de formation

Renseignement sera pris auprès de la coordinatrice pour connaître les conditions de recrutement des agents recenseurs.

2011-77 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer certaines modifications sur le budget Eau et Assainissement 2011,

PROCEDE à la décision modificative suivante :

Attribution de 4 500 euros à l'Article 2313

Attribution de 13 000 euros à l'article 2031

Prélèvement de 17 500 euros à l'article 2111

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal aborde encore quelques questions diverses.

Il fixe notamment le calendrier de la présence des élus aux cérémonies prévues en 2012 (mariages, baptêmes civils).

Il indique ne pas donner suite à la demande de subvention pour la réalisation d'un court métrage déposée en mairie par ERCINETIQUE PRODUCTION.

Il prend connaissance des remerciements adressés par les bénéficiaires de subventions municipales.

Monsieur le Maire confirme à l'assemblée qu'une procédure d'expulsion a été engagé envers les gens du voyage qui occupent sans droit ni titre un terrain communal.

-:- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 19 minutes.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

CIBIER Christian

MARTINET Christophe

VACHER Joëlle

REPERANT Pierre

TOUALY Christine

BAUJARD Alain

BENAD Régine

NABORD Sophie
(Absente)

HERNIOU Guy

PERRET Pierre

MICHELET Mickaël

DEVIGNOT Patricia

DUFAU Jean-Luc

ZIAT Ouiza

MICHELET Mickaël

GENTY Dominique
(Absent)

MEDINA Vincent

BOUREGBA Bernadette

DOYEN Micheline

ZIAT Ouiza

LISSILOUR Tifaine

MARCADE Jean-Michel

